

## Fiche info-financière Assurance-vie pour la branche 23

AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2<sup>1</sup>

Exposition à 100% de la prime nette investie via un EMTN<sup>2</sup> émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU)<sup>3</sup> et garanti par BNP Paribas Fortis NV<sup>4</sup>.

### Type d'assurance-vie

Assurance-vie individuelle d'AG Insurance en dollars américains (USD), soumise au droit belge, dont le rendement est lié à un fonds d'investissement (branche 23).

### Garanties

#### En cas de vie

En cas de vie de l'assuré au terme du contrat, nous payons au bénéficiaire en cas de vie un capital en USD, qui équivaut au nombre total d'unités qui sont attribuées au contrat, multiplié par la valeur d'unité en USD au terme du contrat.

#### En cas de décès

En cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat, la couverture standard correspond à un capital décès équivalent à la prime nette investie en USD jusqu'à la date de constitution du fonds, à partir de cette date de constitution du fonds, ce capital est d'ailleurs égal au nombre total d'unités qui sont attribuées au contrat multiplié par la valeur de l'unité en USD.

### Public Cible

Cette assurance-vie est destinée à toute personne physique de plus de 18 ans demeurant en Belgique et souhaitant investir son argent dans un fonds d'investissement en dollars américains. Grâce à cela, le client désire obtenir un rendement attractif ainsi qu'un remboursement à l'échéance d'au minimum de 100% du montant net investi en dollars américains. Les risques liés sont décrits dans la rubrique « Fonds » et/ou « risques »

### Fonds

Les investissements du fonds AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 est organisé en vue de chercher à atteindre, au terme du fonds, les objectifs suivants: créer une plus-value par unité comme défini ci-dessous et un paiement, pour chaque unité restante au terme, d'au minimum 100% de leur valeur initiale / de la prime nette investie par unité (hors taxe et frais d'entrée) sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur 'BNP Paribas Fortis Funding (LU) et du garant BNP Paribas Fortis NV.

Si le fonds AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 génère une plus-value, alors une plus-value sera remboursée en USD en plus de la valeur initiale/du montant net investi, et ceci pour chaque unité restante au terme. En l'absence d'une plus-value au terme, en fonction de la performance négative de l'indice comme décrit ci-dessous, 100% du montant net investi par unité est alors versé.

La prestation du fonds dépend de l'évolution de l'indice «**Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) Index** » (code BBG = ENHADEEP). Il s'agit d'une stratégie d'investissement qui réalise un rendement potentiellement intéressant, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions prometteuses. Celles-ci maintiennent un résultat économique solide

<sup>1</sup> Cette 'Fiche info financière assurance-vie' décrit les modalités du produit applicable au 07/11/2016.

<sup>2</sup> EMTN : ISIN XS1500595423, Series N115.

<sup>3</sup> Emetteur : BNP Paribas Fortis Funding (abrégé 'BP2F'), une filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

<sup>4</sup> Garant : BNP Paribas Fortis NV. La garantie ne s'applique qu'en cas de défaillance de l'émetteur. Le rating du garant, BNP Paribas Fortis SA : A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

même dans des périodes de conditions de marché défavorables. Via le produit « AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 » un investisseur peut viser le potentiel boursier de ce type d'actions, sans devoir investir directement dans ces mêmes actions. La méthode de sélection pour cet indice est basé sur des critères de sélection rigoureux et objectifs : des entreprises qui bénéficient d'une appréciation boursière intéressante, une santé financière solide et un clair potentiel de plus-value grâce à la sélection sur base des critères 'Low Volatility et High Dividend'. Grâce aux 100% de remboursement minimal du capital en USD, l'investisseur peut partiellement neutraliser le risque inhérent lié à un investissement en actions européennes.

L'indice de type « price » signifie que les dividendes, distribués par les sociétés qui composent l'indice, ne sont pas réinvestis dans l'indice. Il n'influence donc pas directement la valeur de l'indice.

Le preneur d'assurance trouve plus d'info sur l'indice « **Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) index** » sur le site web suivant :

<https://indices->

[globalmarkets.bnpparibas.com/product.aspx?id=pOZpAIKWXA9ldhRNGprDRg%3d%3d&subid=OMZFnY83126kLGMS21UKGg%3d%3d](https://globalmarkets.bnpparibas.com/product.aspx?id=pOZpAIKWXA9ldhRNGprDRg%3d%3d&subid=OMZFnY83126kLGMS21UKGg%3d%3d)

La plus-value potentielle par unité au terme est définie dans ce fonds de la manière suivante :

1. La valeur finale de l'indice « **Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) index** » est calculée sur base de 31 observations relevées à 31 dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 31/05/2024 et le 30/11/2026.
2. Calcul de la prestation de l'indice par rapport à sa valeur de départ au 29/12/2016.
3. Pour calculer la plus-value potentielle, cette prestation est multipliée par 150%, si la performance de l'indice entre sa valeur de départ et sa valeur finale est positive.

Quelques exemples des mécanismes de calcul :

#### **Exemple négatif :**

L'exemple ci-dessous n'offre aucune garantie sur les rendements futurs et a simplement été ajouté pour illustrer le fonctionnement du produit. Les chiffres donnés dans cet exemple sont donc fictifs.

L'évolution de l'indice sous-jacent est calculée comme étant la différence entre le niveau final\* et le niveau initial divisée par le niveau initial :

AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2	ENHADEEP index
<i>Niveau de départ au 29/12/2016</i>	175
<i>Niveau au terme* hors participation au 29/12/2026</i>	140
<i>Evolution des prestations réelles à l'échéance au 29/12/2026</i>	<b>-20,00%</b>
<i>Evolution avec 100% de remboursement au terme au 29/12/2026</i>	<b>0,00%</b>

\*Le niveau final est égal à la moyenne des 31 dernières observations mensuelles de l'indice sous-jacent.

Au terme, la plus-value serait alors de 0,00%. Le remboursement en cas de vie se fait donc à 100,00%. Ce qui signifie un rendement actuariel en USD de -0,34% (hors taxe et frais d'entrée inclus).

#### **Exemple neutre :**

L'exemple ci-dessous n'offre aucune garantie sur les rendements futurs et a simplement été ajouté pour illustrer le fonctionnement du produit. Les chiffres donnés dans cet exemple sont donc fictifs.

L'évolution de l'indice sous-jacent est calculée comme étant la différence entre le niveau final\* et le niveau initial divisée par le niveau initial :

AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2	ENHADEEP index
<i>Niveau de départ au 29/12/2016</i>	175
<i>Niveau au terme* hors participation au 29/12/2026</i>	201,25
<i>Evolution des prestations réelles à l'échéance au 29/12/2026</i>	<b>15,00%</b>
<i>Evolution avec participation de 150% au terme au 29/12/2026</i>	<b>22,50%</b>

\* Le niveau finale est égal à la moyenne des 31 dernières observations mensuelles de l'indice sous-jacent.

Au terme, la plus-value serait alors de  $(15,00\% \times 150,00\%) = 22,50\%$ . Le remboursement en cas de vie se fait donc à 122,50%. Ce qui signifie un rendement actuariel en USD de 1,70% (hors taxe et frais d'entrée inclus).

#### **Exemple positif :**

L'exemple ci-dessous n'offre aucune garantie sur les rendements futurs et a simplement été ajouté pour illustrer le fonctionnement du produit. Les chiffres donnés dans cet exemple sont donc fictifs.

L'évolution de l'indice sous-jacent est calculée comme étant la différence entre le niveau final\* et le niveau initial divisée par le niveau initial :

<b>AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2</b>	<b>ENHADEEP index</b>
<i>Niveau de départ au 29/12/2016</i>	175
<i>Niveau au terme* hors participation au 29/12/2026</i>	227,50
<i>Evolution des prestations réelles à l'échéance au 29/12/2026</i>	<b>30,00%</b>
<i>Evolution avec participation de 150% au terme au 29/12/2026</i>	<b>45,00%</b>

\* Le niveau finale est égal à la moyenne des 31 dernières observations mensuelles de l'indice sous-jacent.

Au terme, la plus-value serait alors de  $(30,00\% \times 150,00\%) = 45,00\%$ . Le remboursement en cas de vie se fait donc à 145,00%. Ce qui signifie un rendement actuariel en USD de 3,43% (hors taxe et frais d'entrée inclus).

#### **Exemple risque de change :**

Exemple fictif qui a simplement été ajouté pour illustrer comment le rendement en euro est sensible aux fluctuations des taux de change. Cet exemple n'offre aucune garantie ou indication sur les rendements au terme. Les chiffres donnés dans cet exemple sont donc fictifs.

Dans la table ci-dessous, les scénarios déjà mentionnés sont liés à un scénario fictif négatif, neutre et positif de fluctuation de taux de change si le client décide de convertir ses fonds en USD en EUR au terme du contrat.

Le client est libre de choisir le moment auquel cette opération prendra lieu.

<b>Rendement actuariel EUR au 29/12/2026</b> Basé sur les exemples ci-dessus	<b>Niveau final* AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 au terme</b>		
	Exemple négatif	Exemple neutre	Exemple positif
	0,00%	+22,50%	+45%
Appréciation de <b>+15%</b> de l'EUR par rapport au USD au terme	<b>-1,73%</b>	0,29%	+1,99%
<b>0%</b> de dépréciation, ni d'appréciation de l'EUR par rapport au USD au terme	<b>-0,34%</b>	+1,70%	+3,43%
Dépréciation de <b>-15%</b> de l'EUR par rapport au USD au terme	+1,29%	+3,37%	+5,12%

\*Le niveau finale est égal à la moyenne des 31 dernières observations mensuelles de l'indice sous-jacent.

Ces calculs sont fait par rapport au taux de change du 12 octobre 2016 avec 1 EUR = 1,1026 USD.

### **Classe de risque**

Ce fonds a une classe de risque 3, sur une échelle de 1 à 7, sur laquelle 7 représente le niveau de risque le plus élevé. Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

## Rendement

Le rendement dépend de la plus-value réalisée dans le fonds AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 (comme expliqué ci-dessus). Dans l'intervalle, la valeur du fonds peut fluctuer en fonction des évolutions sur les marchés financiers. Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée. La valeur d'une unité dépend de la valeur de l'actif sous-jacent et n'est jamais garantie. Le risque financier reste entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance.

L'assureur ne s'engage pas vis-à-vis du preneur d'assurance quant à la durée et le montant ou le taux du rendement. Au terme, au minimum 100% de la prime nette investie en USD (hors taxe et frais d'entrée) sera versée au bénéficiaire. Ce versement minimum au terme est garanti à travers d'un investissement dans un Euro Medium Term Note (EMTN) dont les actifs sous-jacents sont composés entre autres de produits dérivés. Un EMTN est une émission d'obligation structurée à moyen terme, exprimée en USD<sup>5</sup>. Tous les actifs des primes nettes sont intégralement investis dans l'EMTN émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU). Tous les paiements et les engagements liés à l'EMTN sont intégralement et inconditionnellement garantis par BNP Paribas Fortis SA.

L'entreprise d'assurances ne répond pas de la défaillance éventuelle de l'émetteur de l'EMTN (BNP Paribas Fortis Funding (LU)) auprès duquel les primes nettes ont été déposées, ni celle du garant BNP Paribas Fortis SA. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance de l'AG Target+ USD lié à ce fonds.

## Rendement du passé

Non applicable

## Une assurance-vie individuelle (branche 23) exprimée en USD

L'assurance-vie individuelle (branche 23) AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 est émise en USD et peut répondre aux besoins de l'investisseur qui souhaite profiter du supplément de rendement actuellement offert par les taux américains ou qui souhaite diversifier son portefeuille d'investissements par un placement dans une assurance d'investissement en USD.

Mais cela implique aussi un risque de change s'il décide de convertir son capital de dollars américains en euros au terme. En effet, si le dollar américain s'apprécie par rapport à l'euro, son rendement final en euro s'en trouvera augmenté. Par contre, un affaiblissement de l'USD aura l'effet inverse.



**Au 12 octobre 2016, 1 EUR valait 1,1026 USD.**

Pour acquérir une prime de 2.500 USD à ce cours, l'investisseur doit payer 2.267,37 EUR (hors frais et taxes).

Grâce au 100% de protection de capital en USD, on garantit que vous recevrez au minimum 100% de votre prime initiale. Dans cet exemple, vous serez remboursé 2.500 USD au terme.

Source : Bloomberg (données arrêtées au 12.10.2016)

Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar américain.

Le moment de conversion peut être librement choisi par le client.

Si vous désirez convertir ce montant en euro au terme, les scénarios suivants peuvent se produire<sup>6</sup> :

Si l'EUR s'apprécie de 15% au terme par rapport au USD, vous recevrez 1971,62EUR.

Si l'EUR se déprécie de 15% au terme par rapport au USD, vous recevrez 2667,49EUR.

<sup>5</sup> Cette obligation EMTN n'est pas accessible aux investisseurs particuliers.

<sup>6</sup> Exemple fictif qui a simplement été ajouté pour illustrer comment le rendement en euro est sensible aux fluctuations des taux de change. Cet exemple n'offre aucune garantie ou indication sur les rendements au terme. Les chiffres donnés dans cet exemple sont donc fictifs.

## Frais

### Tous frais sont calculés et exprimés en USD

Tous frais qui sont effectués à l'intérieur du contrat AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2, doivent être réglés en USD.

### Frais d'entrée

Maximum 3,50% de majoration sur la prime nette.

### Frais de sortie

Pas de frais de sortie au terme et en cas de décès.

L'indemnité de rachat s'élève à 1% de la valeur de rachat théorique du contrat.

Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

### Frais de gestion directement imputés au contrat

Frais de gestion maximum du fonds AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 sur base annuelle : 1,50% de la valeur nominale du fonds, c'est-à-dire la valeur du fonds au moment de sa création, en ce compris une indemnité pour l'assureur. Si des rachats d'unités sont effectués pendant la durée de vie du fonds, cette valeur nominale est réduite proportionnellement. Ces frais sont automatiquement imputés dans la valeur d'unité du fonds AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2.

### Indemnité de rachat / de reprise

Voir rubrique Frais de sortie.

### Frais en cas de transfert entre fonds

Non applicable

### Frais liés au paiement de la prime

Le paiement de la prime doit se faire en USD par le biais d'un **paiement ou versement international**. Le client peut le faire à partir de :

- Un compte à vue libellé en EUR
- Un compte à vue libellé en USD

Veuillez, si nécessaire, prendre contact avec votre institution bancaire.

Cette opération, dépendant de votre banque, peut être soumise à des frais transactionnels supplémentaires qui seront repris par AG Insurance (hors frais de change). A cette fin, le client doit cocher l'option « **frais à charge du bénéficiaire** » sur son formulaire de paiement international.

### Frais en cas de remboursement (lors d'un rachat/reprise ou au terme)

Il n'y a pas de frais lié au remboursement des fonds.

Attention:

Le client doit avoir ouvert un compte à vue libellé en USD avant que le remboursement effectif se fasse. Sinon, il se peut que la banque du client transmette automatiquement les fonds en EUR, frais de change inclus.

De plus amples informations peuvent être demandées par le preneur à son institution bancaire.

## Adhésion/inscription

La période de souscription s'étend du 07/11/2016 au 16/12/2016 inclus (possibilité de clôture anticipée).

Date ultime de paiement : 21/12/2016

## Durée

- 10 ans.
- Date de constitution du fonds: 29/12/2016.
- Terme du fonds: 29/12/2026.
- Cette assurance prend fin au moment du décès de l'assuré.

## Valeur d'inventaire

Au moment de la constitution du fonds, le 29/12/2016, la valeur par unité est de 100 USD.

La valeur d'unité de ce fonds est calculée mensuellement le premier jour ouvrable bancaire du mois.

La valeur d'unité est disponible sur demande chez votre intermédiaire et est aussi publiée sur le site de l'entreprise d'assurance ([www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be)).

## Type d'investisseur

AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui :

- veut investir au minimum 2.500 USD (hors taxe et frais d'entrée) ;
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (10 ans) pour viser un rendement potentiellement intéressant ;
- souhaite viser le potentiel boursier des actions européennes, sans y investir directement et sans en percevoir les dividendes, tout en contrôlant le risque inhérent lié à un investissement en actions ;
- entend néanmoins retrouver 100% du montant net investi en USD (hors taxe et frais d'entrée) au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Fortis Funding (LU) et BNP Paribas Fortis SA.
- accepte le risque que le rendement en euro est sensible aux fluctuations des taux de change.

Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

## Prime

Une prime unique minimum de 2.500 USD à majorer des frais d'entrée et des taxes.

Le paiement de la prime doit se faire en USD par le biais d'un **paiement ou versement international**. Le client peut le faire à partir de :

- Un compte à vue libellé en EUR
- Un compte à vue libellé en USD

Veillez, si nécessaire, prendre contact avec votre institution bancaire.

Tous frais transactionnels potentiellement supplémentaires liés à ce paiement seront pris à charge d'AG Insurance, à voir dans la rubrique 'Frais'

Les versements complémentaires ne sont pas autorisés. Un nouveau versement dans l'AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2, est uniquement possible pendant la période de souscription et ce par la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance-vie.

Toutes les primes doivent être versées sur le numéro BE70 0017 8273 6425 en mentionnant le numéro d'adhésion du contrat en communication structurée.

Une prime périodique n'est pas possible.

## Fiscalité

### Toutes les taxes sont calculées et exprimées en USD

Toutes les taxes au sein du contrat AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2 seront traités en USD.

- Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.
- Une taxe de 2%<sup>7</sup> sur les opérations d'assurance, calculée sur la prime frais d'entrée inclus, est due.
- L'assureur ne retient aucun précompte mobilier.
- En cas de décès, des droits de successions peuvent être dus.
- Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est sensible d'être modifié ultérieurement.

<sup>7</sup> La taxe sur la prime de 2% est due si le preneur d'assurance est une personne physique ayant sa résidence habituelle en Belgique.

## Rachat / Reprise

### Rachat/reprise partiel(e)

Pas possible

### Rachat/reprise total(e)

Le preneur d'assurance peut demander un rachat total.

Ce rachat doit être demandé par écrit. Le formulaire d'inscription et les conditions particulières originales de ce contrat doivent également être remis.

Pour savoir comment se déroule le remboursement, veuillez voir la partie 'Remboursement au terme'.

## Remboursement au terme

Le remboursement au terme se déroulera en USD sur le compte défini par le client. Le moment de la conversion peut être librement choisi par le client et peut être reporté vers un moment plus favorable, sachant que le rendement en euro est sensible aux fluctuations des taux de change.

Attention :

Le client doit avoir ouvert un compte à vue libellé en USD avant que le remboursement effectif se fasse. Si ce n'est pas le cas, il est possible que la banque du client transmette automatiquement les fonds en EUR, frais de change inclus.

Pour de plus amples informations, le preneur peut se diriger vers son institution bancaire.

## Transfert entre fonds

Au sein de votre contrat aucun transfert interne vers un autre fonds n'est possible, sauf si le fonds est clôturé anticipativement.

Un transfert de la totalité de la réserve vers un autre contrat d'assurance d'AG Insurance peut être réalisé avec l'accord des parties concernées.

## Information

Le preneur d'assurance reçoit chaque année un aperçu de son contrat.

Toutes les informations complémentaires et la classe de risque sont reprises dans *le Règlement de gestion* disponible gratuitement auprès de votre intermédiaire ou sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be). A ces endroits, vous pouvez également obtenir gratuitement les *Conditions Générales* de ce produit.

Les rapports périodiques de l'AG Target+ USD Dynamic Deep Value 2, la *Fiche info financière Assurance-vie* et le *Règlement de gestion* peuvent être consultés sur le site internet [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be).

Des plus amples informations concernant les *Final Terms de l'EMTN* et le *Prospectus de base* sont également disponible gratuitement à la demande chez votre intermédiaire ou au siège social de la société.

## Risques

Les risques suivants ne doivent pas être perdus de vue lorsqu'il s'agit d'une assurance-vie individuelle en dollars américains, liée à un ou plusieurs fonds d'investissements (branche 23) :

- **Risque de change** : cette assurance-vie individuelle (branche 23) est émise en dollar américain. Ceci implique qu'au terme, les investisseurs pourraient recevoir un montant en USD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital sont automatiquement convertis en EUR.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat** : la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est, entièrement et à chaque moment, supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté de sa prime nette investie.



- **Risque de crédit** : le remboursement minimum de 100% de la prime nette au terme est organisé au moyen d'un EMTN des primes nettes auprès de BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la défaillance éventuelle de l'émetteur et/ou le garant. En cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et/ou le garant de l'EMTN, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque de liquidité** : dans certaines circonstances exceptionnelles (telles que décrites dans le règlement de gestion), la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque sur le sous-jacent** : l'indice « Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) index » est un nouvel indice. Il ne dispose donc que d'un historique limité.
- **Faillite de l'assureur** : les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite ou de risque de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires concernés par ce fonds.

### Coordonnées

Ceci concerne un produit d'assurance d'AG Insurance, distribué par votre intermédiaire.

AG Insurance SA – Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be). Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. De Berlaimont 14, B-1000 Bruxelles.

### Plaintes

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance.

Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à AG Insurance sa, Service de Gestion des Plaintes ([customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be) ou tel +32 (0)2 664 02 00), bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles.

Si la solution proposée par AG Insurance ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances ([info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as).